

# Lycée Saint Joseph Concarneau - Fiche de renseignements 2023-2024

## VIE SCOLAIRE

Fiche à remplir par les parents. Toute modification intervenant par la suite devra être signalée par courrier à l'établissement : changement d'adresse, n° de téléphone, modification du droit de sortie, etc.

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_ CLASSE : \_\_\_\_\_

RÉGIME :     Externe                       Demi-pensionnaire                       Interne

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Responsable(s) légal(légaux) : \_\_\_\_\_

Nom du père :	Nom de la mère :
Prénom :	Prénom :
Adresse personnelle :	Adresse personnelle :
Email :	Email :
Téléphone domicile :	Téléphone domicile :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Téléphone au travail :	Téléphone au travail :
Profession :	Profession :
Lieu de travail :	Lieu de travail :

Adresse habituelle de l'élève (si les parents sont séparés) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° de téléphone portable de l'élève : \_\_\_\_\_

Frères et Sœurs :

Noms	Prénoms	Âge	École et classe ou situation professionnelle

## PRESENCE DES INTERNES

### AUTORISATION DE SORTIE PENDANT LA SEMAINE

- Vous avez pris connaissance des différentes possibilités qui sont accordées aux internes. Les sorties de l'établissement sont proposées aux élèves ; les parents peuvent les refuser.
- Les élèves internes de Terminale et de Formation Complémentaire sont autorisés à sortir de l'établissement entre 11h55 et 13h30. Leur présence dans l'établissement reste obligatoire avant et après cette sortie.
- L'utilisation de la voiture est interdite pendant ces sorties, sauf cas exceptionnel avec validation des éducateurs.
- De même, l'établissement se réserve le droit de supprimer occasionnellement ou définitivement la sortie de certains élèves.
- En donnant votre accord, vous dégagez la responsabilité de l'établissement. En conséquence, si votre fils (fille) sort de l'établissement sans votre autorisation, il (elle) s'expose à des sanctions.

M. et M<sup>me</sup> \_\_\_\_\_ parents (ou tuteurs) de l'élève interne \_\_\_\_\_  
scolarisé(e) en classe de \_\_\_\_\_ autorisons notre fils (fille) à sortir pendant les horaires prévus par le règlement de l'internat.

Signature des parents (ou tuteurs) :

### DEBUT ET FIN DE SEMAINE

- Par leur statut, les élèves internes sont présents dans l'établissement du Lundi matin (début des cours) jusqu'au Vendredi soir (fin des cours).
- Toutes les permanences situées entre 9H00 et 16H30 sont obligatoires, sauf dispositions spéciales.
- Dès la fin des cours, les internes respectent le règlement de l'internat.
- Aucune sortie n'est autorisée le matin.

#### LUNDI MATIN

- En cas d'absence prévue d'un professeur, les élèves pourront arriver plus tard au Lycée, s'ils ont été informés par la vie scolaire au préalable.
- En cas d'absence imprévue d'un professeur, les élèves sont tenus de rester dans l'établissement.

#### VENDREDI APRÈS-MIDI

- En cas d'absence d'un professeur, les internes pourront quitter l'établissement avant 16H30 avec l'accord de la vie scolaire.

M. et M<sup>me</sup> \_\_\_\_\_ autorisons notre fils (fille) \_\_\_\_\_ à quitter l'établissement plus tôt

en cas d'absence d'un professeur  OUI  NON (il/elle devra rester jusqu'à 16H30)

Signature des parents (ou tuteurs) :

#### SORTIE LORS DES EXAMENS DE FIN D'ANNEE

- Le déroulement des épreuves est fixé par une circulaire. Les internes devront s'en tenir au règlement. Cependant, des aménagements pourront être faits, négociés avec l'établissement et en accord avec les parents (arrivée à l'internat le Dimanche soir, sortie, etc.)
- Une telle autorisation est un contrat de confiance entre l'élève et la famille. Par son accord, la famille dégage l'entière responsabilité de l'établissement lors de ces sorties.

### ENGAGEMENT DES FAMILLES / ELEVES INTERNES

M. et M<sup>me</sup> \_\_\_\_\_ parents (ou tuteurs) de l'élève interne \_\_\_\_\_  
scolarisé(e) en classe de \_\_\_\_\_ certifient avoir pris connaissance du règlement d'internat et l'acceptent dans sa totalité. Celui-ci a valeur de contrat entre l'établissement et la famille.

Signature des parents (ou tuteurs) :

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ élève en classe de \_\_\_\_\_ atteste avoir pris connaissance du règlement d'internat et m'engage à le respecter.

Signature de l'élève :